



CIRCULAIRE 119-25
Le 15 septembre 2025

**DEMANDE DE PROPOSITIONS : MAINTIEN DE MARCHÉ DU CONTRAT À TERME SUR
L'INDICE FTSE CANADA DES ÉCARTS DE CRÉDIT BANCAIRE (BCS)**

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») publie une demande de propositions concernant le maintien de marché du contrat à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (« BCS »). Cette demande s'adresse aux participants agréés (canadiens et étrangers), ainsi qu'à leurs clients admissibles, qui souhaitent présenter une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard des activités de maintien de marché pour les contrats désignés. Les exigences de maintien de marché et les conditions du programme figurent dans la demande de propositions ci-jointe.

À l'issue de la période de présentation des demandes de propositions, la Bourse pourra retenir au plus trois mainteneurs de marché.

Calendrier proposé

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
15 septembre 2025	Diffusion de la demande de propositions
10 octobre 2025	Date limite de présentation des dossiers d'analyse et des propositions à la Bourse
31 octobre 2025	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
14 novembre 2025	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
2 février 2026	Lancement du programme de maintien de marché

* Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le programme de maintien de marché, ainsi que la demande de propositions et la demande d'approbation à titre de mainteneur de marché à l'annexe 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Cory Bast, directeur général, Dérivés sur taux d'intérêt – Gestion de la relation client (GRC)
Téléphone : 1 416 450-7005 | Courriel : cory.bast@tmx.com, ou

Alexandre Prince, directeur général adjoint, Dérivés sur taux d'intérêt
Téléphone : 1 514 244-4813 | Courriel : alexandre.prince@tmx.com

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes



BOURSE DE MONTRÉAL

Demands de propositions

MAINTIEN DE MARCHÉ POUR LES CONTRATS À
TERME SUR L'INDICE FTSE CANADA DES ÉCARTS
DE CRÉDIT BANCAIRE



Table des matières

Présentation et objet de la demande de propositions	4
Contexte	4
Programme	4
Description du programme de maintien de marché	4
Critères d'admissibilité	4
Admissibilité et critères de sélection	5
Mesures incitatives	5
Durée du programme	6
Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés	6
Exigences de maintien de marché	6
Suivi du rendement	6
Processus de dépôt de candidature	6
Coordonnées	7
Calendrier	7
Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché	7
Confidentialité	7
Évaluation	7
Modalités générales	8
Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché	9

Présentation et objet de la demande de propositions

La Bourse de Montréal (la « **Bourse** ») demande à tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers), ainsi qu'à leurs clients disposant d'un accès électronique direct à la Bourse, qui souhaiteraient prendre part au nouveau programme de maintien de marché décrit aux présentes (le « **programme de maintien de marché** ») de soumettre une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard du maintien du marché du contrat à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (« **BCS** ») de la Bourse (une « **proposition** »).

Contexte¹

Pour faire suite à l'expansion réussie de sa gamme de produits liés à la courbe canadienne des taux et compte tenu de la croissance soutenue qu'elle a connue sur les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans (CGF) et de 2 ans (CGZ), qui s'ajoute à la forte liquidité du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans (CGB), la Bourse souhaite élargir sa présence sur le segment des instruments de crédit afin de mieux répondre aux besoins des participants. Dans le cadre de ses démarches continues pour innover et répondre aux besoins en évolution des participants au marché, la Bourse de Montréal a annoncé qu'elle prévoit lancer un contrat à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (BCS).

Le lancement de ce premier produit dérivé en son genre est prévu pour le premier trimestre de 2026, sous réserve de l'approbation réglementaire. Fondé sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire, le contrat BCS se veut une solution souple, directe et transparente pour gérer le risque de crédit lié au secteur bancaire du Canada. En effet, ce contrat isole le volet d'écart de crédit d'un portefeuille d'obligations de banques canadiennes. Il s'agit d'un contrat novateur qui fournira aux participants au marché un nouvel outil pour couvrir les risques et mettre en œuvre des stratégies de placements sur le marché canadien des instruments de crédit.

Programme

Description du programme de maintien de marché

Dans le cadre de ce projet, la Bourse procédera, si elle reçoit une réponse satisfaisante, à la sélection d'un maximum de trois (3) mainteneurs de marché (les « **mainteneurs de marché** ») qui coteront les contrats désignés (au sens donné à ce terme ci-après).

¹ Pour obtenir des renseignements généraux sur le produit, consulter la [page d'accueil du contrat BCS](#).

Critères d'admissibilité

La Bourse recherche jusqu'à trois mainteneurs de marché afin de créer un marché actif et solide pour le nouveau contrat à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire. Les mainteneurs de marché jouent un rôle essentiel à la fourniture continue de liquidité et à la promotion des caractéristiques uniques de cet instrument dérivé de crédit. Les firmes candidates doivent avoir une expertise approfondie des marchés du crédit et une stratégie claire de sensibilisation des utilisateurs potentiels.

La Bourse examinera la candidature des firmes qui pourront démontrer, entre autres facteurs et obligations, leur capacité à fournir la liquidité de marché nécessaire, à promouvoir le produit adéquatement auprès des clients institutionnels et à respecter les seuils d'intérêt en cours, cela afin de favoriser la réussite des produits tout en répondant aux besoins du milieu de l'investissement au pays et ailleurs dans le monde. De plus, la Bourse recherche des firmes qui pourront fournir des liquidités et participer aux marchés des opérations en bloc et sur la base tout en cotant les écarts calendaires pendant les périodes de report.

Les firmes qui veulent soumettre leur candidature en vue d'obtenir le statut de mainteneur de marché doivent présenter, dans le cadre de la demande de propositions, un bref dossier d'analyse expliquant en quoi elles sont les plus compétentes pour atteindre les objectifs susmentionnés. Le dossier d'analyse doit aussi démontrer la capacité de la firme candidate à promouvoir le produit de manière efficace auprès des utilisateurs finaux et à attirer de nouveaux clients. La firme candidate doit expliquer en quoi son modèle d'affaires cadre avec l'objectif et le travail de développement des contrats désignés pour en tirer le plein potentiel.

Admissibilité et critères de sélection

Tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) de la Bourse, ainsi que leurs clients, sont admissibles à la fonction de mainteneur de marché.

Pour sélectionner les mainteneurs de marché, la Bourse s'appuiera sur les critères énoncés à l'article 3.112 de ses Règles, dont ceux décrits ci-après.

- **Technologie** : Les capacités d'automatisation qui peuvent être mises à profit pour assurer l'efficacité des activités de maintien de marché.
- **Connaissances** : Les mainteneurs de marché devront posséder le savoir-faire et l'expérience nécessaires au maintien du marché des produits sur taux d'intérêt.
- **Conformité aux Règles** : La Bourse n'examinera que les candidatures des participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) ou de leurs clients qui ont un dossier en règle et qui respectent les Règles de la Bourse.

Mesures incitatives

En contrepartie du respect de leurs obligations de maintien de marché à l'égard des contrats désignés, la Bourse accordera des avantages incitatifs aux mainteneurs de marché.

Le plein montant ou le montant partiel associé à ces avantages incitatifs sera versé mensuellement, à condition que le mainteneur de marché remplisse les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché conclue avec la Bourse.

Dispenses de frais de négociation et de compensation

Les mainteneurs de marché seront admissibles à une dispense des frais de négociation et de compensation relatifs aux contrats désignés. La dispense de ces frais demeurera en vigueur pendant la durée du programme de maintien de marché.

Rémunération variable

La Bourse distribuera une partie de ses produits nets tirés des opérations (après les remises) sur les contrats désignés parmi les mainteneurs de marché sélectionnés sur une base mensuelle pendant la durée de la convention.

Rémunération fixe

La Bourse accordera aussi aux mainteneurs de marché sélectionnés une rémunération fixe, appelée la prime, qui sera versée mensuellement pendant une période maximale de deux (2) ans.

Durée du programme

Le programme aura une durée de cinq (5) ans. Les mainteneurs de marché devront conclure une convention de maintien de marché standard avec la Bourse.

Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés

Contrat à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (BCS) (le « **contrat désigné** »).

Exigences de maintien de marché

Les mainteneurs de marché devront afficher un marché respectant la taille minimale et l'écart maximal stipulés (ou mieux) pendant une proportion de temps prédéfinie. La convention de maintien de marché pourra aussi inclure d'autres exigences liées au règlement quotidien des marchés, la période de report trimestriel ou des obligations de nature quantitative ou qualitative.

Suivi du rendement

La Bourse effectuera un suivi de l'activité des mainteneurs de marché dans le registre des ordres pour déterminer s'ils se conforment aux obligations énoncées dans la

convention de maintien de marché. La Bourse sera seule responsable de la surveillance du respect par les mainteneurs de marché des obligations du programme de maintien de marché, et du calcul des avantages incitatifs correspondants conformément aux modalités de la convention de maintien de marché.

Processus de dépôt de candidature

Pour répondre à la présente demande de propositions, veuillez présenter à la Bourse un bref dossier d'analyse décrivant en quoi la firme candidate répond aux exigences énoncées à la section « Critères d'admissibilité » ainsi qu'une proposition tenant compte des exigences et des critères de sélection énoncés aux présentes en remplissant le formulaire Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché se trouvant ci-après. Toutes les propositions doivent être présentées à la personne-ressource indiquée ci-dessous au plus tard à 17 h, heure de l'Est (HE) le **10 octobre 2025**.

Coordonnées

Pour toute question ou toute demande de renseignements, y compris au sujet des renseignements confidentiels liés aux exigences de maintien de marché ou aux avantages incitatifs, veuillez communiquer avec :

Cory Bast, directeur général, Dérivés sur taux d'intérêt – Gestion de la relation client (GRC)
Téléphone : 1 416 450-7005 | Courriel : cory.bast@tmx.com, ou

Alexandre Prince, directeur général adjoint, Dérivés sur taux d'intérêt
Téléphone : 1 514 244-4813 | Courriel : alexandre.prince@tmx.com

Calendrier

15 septembre 2025	Diffusion de la demande de propositions
10 octobre 2025	Date limite de présentation des dossiers d'analyse et des propositions à la Bourse
31 octobre 2025	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
14 novembre 2025	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
2 février 2026	Lancement du programme de maintien de marché

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

La Bourse examinera les dossiers d'analyse et les propositions selon les critères prévus aux présentes. Toutes les propositions doivent comprendre la Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché, ci-jointe, dûment remplie (page 9).

Confidentialité

La Bourse traitera de manière confidentielle tous les documents présentés par les répondants et tous les renseignements contenus dans les propositions.

Évaluation

Le processus d'évaluation a pour objectif de déterminer quels sont les dossiers d'analyse et les propositions qui, selon l'appréciation et le jugement de la Bourse, répondent le mieux aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans la présente demande de propositions. Tout autre renseignement fourni par les répondants sera également pris en considération si l'on juge que cela serait bénéfique pour les participants au marché de la Bourse.

Modalités générales

1. Le programme de maintien de marché est assujéti aux Règles de la Bourse; en cas de divergence entre les dispositions du programme et les Règles de la Bourse, ces dernières prévaudront. Toutefois, si une modalité du programme de maintien de marché est plus précise que ce qu'énoncent les Règles, ou si elle complète ces dernières, cette modalité s'appliquera.
2. La publication de la présente demande de propositions n'entraîne aucune promesse ni aucun engagement, explicite ou implicite, de la part de la Bourse, et celle-ci n'a aucune obligation d'accepter une proposition, de sélectionner un ou plusieurs mainteneurs de marché ou de mettre en œuvre le programme, et n'est assujéti à aucun engagement en ce sens. La Bourse peut, à son gré et sans préavis, annuler, modifier ou retirer la présente demande de propositions.
3. Toutes les décisions seront prises par la Bourse à son seul gré, y compris en ce qui concerne la sélection du ou des mainteneurs de marché; ces décisions seront exécutoires et sans appel.
4. La Bourse ne pourra être tenue responsable des frais, des coûts ou des dépenses engagés par un répondant relativement à la présente demande de propositions ou à toute autre demande.
5. Les propositions reçues après la date limite de présentation des propositions ne seront acceptées qu'à la discrétion de la Bourse.
6. Toutes les propositions lieront les parties qui les ont présentées pendant 30 jours après la date limite de présentation des propositions. Si un répondant souhaite modifier sa proposition, il doit retirer sa proposition initiale en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus, puis présenter une nouvelle proposition avant la date limite de présentation des propositions. Avant la date limite de présentation des propositions, un répondant peut annuler sa proposition en tout temps en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus.
7. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront conclure la même convention de maintien de marché standard avec la Bourse avant d'être admis au programme. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés ne pourront obtenir un avantage incitatif avant d'avoir conclu la convention de maintien de marché standard exécutoire avec la Bourse.
8. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront ouvrir, directement ou par l'intermédiaire de leur membre compensateur (responsable du processus d'allocation), un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse; ils devront également ouvrir un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte client net) auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** »).
9. Une fois sélectionné, le mainteneur de marché consent à ce que son statut de mainteneur de marché à l'égard des contrats désignés soit communiqué dans le cadre des activités de marketing que la Bourse jugera appropriées, notamment l'affichage sur le site Web de la Bourse.
10. La Bourse se réserve le droit de mettre fin à la convention de maintien de marché ou de modifier le programme de maintien de marché moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours aux mainteneurs de marché.
11. La Bourse se réserve le droit de remplacer les mainteneurs de marché ou d'en nommer de nouveaux, notamment dans les cas où un mainteneur de marché ne remplit pas les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. Le remplacement ou l'ajout d'un mainteneur de marché se fait au seul gré de la Bourse, qui peut procéder en sélectionnant un mainteneur de marché qui a déjà présenté une proposition ou en republiant la présente demande de propositions. La Bourse se réserve le droit de modifier les modalités de la présente demande de propositions ou de publier celle-ci à nouveau après la date limite de présentation des propositions, sans préavis.

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

Conditions de mise en candidature pour obtenir le statut de mainteneur de marché

Les demandeurs doivent répondre aux critères énoncés à l'article 3.112 des Règles de la Bourse, y compris ceux indiqués ci-après :

1. un capital financier suffisant pour s'acquitter des obligations qui incombent au mainteneur de marché;
2. le respect des Règles de la Bourse dans le passé;
3. une infrastructure de négociation, un système de gestion des risques et une technologie fiables permettant la négociation électronique, ainsi qu'une capacité opérationnelle adéquate;
4. l'expérience en négociation d'instruments dérivés similaires;
5. la volonté de promouvoir la Bourse comme marché;
6. la volonté de signer une convention de maintien de marché;
7. tout autre critère que la Bourse juge approprié.

Les critères supplémentaires énoncés ci-après s'appliquent aux mainteneurs de marché clients.

1. Le client accepte d'être assujéti à la compétence de la Division de la réglementation de la Bourse à l'égard de ses activités de négociation et de sa conduite à titre de mainteneur de marché pendant la durée de la convention de maintien de marché.
2. Le client est tenu d'obtenir l'approbation du participant agréé qui lui fournit un accès électronique.

Renseignements généraux

Dénomination sociale :

Adresse :

Division :

Nom de la personne-ressource autorisée :

Titre :

Téléphone :

Courriel :

Statut de mainteneur de marché

Participant agréé/participant agréé étranger

Client d'un participant agréé/participant agréé étranger

Contrats désignés (indiquer la catégorie et le nom des contrats)

Options sur actions et sur FNB

Options sur indices

Options sur devises

Contrats à terme sur indice

Contrats à terme sur actions

Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme

Contrats à terme sur obligations

Contrats à terme sur crédit

Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme

Options sur contrats à terme sur obligations

Capital de maintien de marché

D'au moins 250 000 \$ CA? OUI NON En date du :

Autres bourses dont l'entreprise est membre

Renseignements sur les technologies

Description des technologies soutenant la négociation électronique, les outils de négociation et l'infrastructure :

Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :

Fonctions de cotation à l'écran : OUI NON

Fonctions de négociation : OUI NON

Nom des fournisseurs de logiciels indépendants :

Description de l'accès au marché du sous-jacent des contrats :

Description des outils de gestion du risque :

Autres protections (le cas échéant) :

s. o.

Capacité opérationnelle

Description de la capacité à gérer des tâches opérationnelles (attribution des opérations, rapprochement, gestion des rabais, etc.) :

Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :

Fonctions opérationnelles : OUI NON

Nom du membre compensateur :

S'il s'agit d'un mainteneur de marché qui est un client, existe-t-il une relation établie avec un courtier en exercice?

OUI NON

Expérience en matière de maintien de marché et de négociation

Nombre d'années de maintien de marché de contrats similaires :

Nombre d'années de négociation de contrats similaires :

Description de l'expérience générale (produits, marchés) :

Description de l'expérience de négociation des produits de la Bourse de Montréal (la « **MX** ») et de la participation aux programmes de maintien de marché et autres programmes commerciaux de la MX :

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CONTRATS DÉSIGNÉS

Contrats	Taille minimale	Écart minimal
----------	-----------------	---------------

<p>Contrat à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (BCS) :</p> <p>Positions simples</p> <p>Période de report</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>
<p>Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les contrats de façon continue (le cas échéant) :</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>s. o.</p>	
<p>Déploiement de tous les efforts possibles pour offrir des marchés en bloc sur demande :</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	

Quels avantages votre entreprise possède-t-elle par rapport aux autres entreprises en ce qui a trait au maintien de marché?

Attestation et signature

Le demandeur atteste que les renseignements fournis aux présentes sont complets et exacts.

Signature de la personne-ressource autorisée :

Date :